

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 – 9h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Olivia REGGIANI
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS

Etaient excusés :

- Martin BIDOU
- Bruno BOYER
- Paul-Marie CLARET

Y assistait :

Béatrice BOURSIER

9 administrateurs sur 12 présents.

1 - Validation du compte-rendu du dernier conseil d'administration

Le compte-rendu du CA du 7 novembre est validé à l'unanimité des présents, après modification d'un point.

2 - Statuts

Les textes de modification de statuts portant sur l'adhésion de membres partenaires et sur l'élargissement du Conseil d'Administration à 14 membres, sont revus et approuvés comme suit :

I - Accueil de membres « partenaires »

L'ARTICLE 8 est ainsi modifié :

Peuvent être membres adhérents du Syndicat les personnes remplissant les conditions suivantes :

1. Posséder la qualité d'exploitant de salles cinématographiques, soit à titre personnel, soit comme représentant de toute structure exploitant elle-même une ou plusieurs salles.
2. Diriger une salle classée "Art et Essai" **par le Centre National du Cinéma et de l'Image animée** ; ou diriger une salle en instance de classement "Art et Essai"; ou diriger une salle projetant des

programmes dont la composition indique un souci de qualité dont le Conseil d'Administration sera juge. Parmi les personnes associées dans une même exploitation, une seule peut avoir la qualité de membre adhérent.

Peuvent être choisis comme membres d'honneur par le Conseil d'Administration les personnalités qui rendent ou qui ont rendu des services signalés au Syndicat. Ils font partie de l'Assemblée générale avec voix consultative sans être tenus de payer une cotisation.

L'ARTICLE 8 BIS est ajouté :

Des associations ou groupement de salles de cinéma, des cinémas d'Outre-Mer ou étrangers, partageant les mêmes objectifs dans la défense des intérêts des salles de cinéma indépendantes et Art & Essai peuvent adhérer au syndicat en tant que membre partenaire. Pour adhérer, ils doivent soumettre une candidature qui sera examinée selon l'article 31.

Le montant des cotisations est fixé par le Conseil d'Administration.

L'ARTICLE 9 est ainsi modifié :

Toute personne remplissant les conditions énumérées à l'article 8 et **ou à l'article 8 bis** désireuse de faire partie du Syndicat en qualité de membre adhérent devra remplir un formulaire de demande d'admission et l'adresser au Président du Syndicat. **Les demandes sont examinées selon l'article 31.**

L'ARTICLE 14 est ainsi modifié :

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée du quart au moins des membres du Syndicat présents ou représentés, Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle, dans les formes et délais fixés par l'article 13 et dans la seconde réunion, elle délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. **Les membres partenaires peuvent assister à l'Assemblée Générale mais ne sont pas décomptés dans le quorum et ne prennent pas part au vote.**

ARTICLE 17 est ainsi modifié

Seuls les membres à jour de leur cotisation prennent part au vote (**à l'exception des membres partenaires qui ne prennent pas part au vote.**)

ARTICLE 31 est ainsi modifié

Le Conseil d'Administration étudiera les demandes d'admission relevant des dispositions **des articles 8-2 et 8 bis** et décidera de l'admission ou du rejet des candidats. **Le Conseil d'Administration** est habilité à exclure les membres dont l'activité ne serait pas compatible avec les buts du Syndicat.

B – ELARGISSEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La première phrase de L'ARTICLE 22 est ainsi modifiée :

Le syndicat est administré par un Conseil d'administration composé de **quatorze** membres élus pour trois ans par l'assemblée générale ordinaire et pris obligatoirement parmi les membres adhérents (13 membres à partir de 2018, 14 membres à partir de 2019).

3 – Brochure SCARE / AMF

La brochure éditée par le SCARE a été tirée à 2000 exemplaires. Après avoir été validée par le service juridique de l'association des Maires de France, elle a été disposée lors du Congrès des Maires de France, les 21, 22 et 23 novembre, dans le pavillon dédié aux débats, ateliers et votes, où seuls deux autres documents étaient disponibles.

La brochure sera également mise en ligne sur le site de l'association.

Une newsletter a été envoyée aux adhérents et aux partenaires, et elle a été relayée par Côté Cinéma.

La version imprimée est disponible à la demande, gratuitement pour les adhérents et contre une participation aux frais pour les non-adhérents.

Elle rencontre un vif succès et semble répondre à un véritable besoin : plus de 400 exemplaires ont été commandés dès les premiers jours de parution.

Elle sera également remise aux participants du Sommet des Arcs.

La brochure indique que le SCARE propose un service aux adhérents, porteurs de projets ou collectivités pour un accompagnement dans les projets de restructurations, agrandissements, créations de cinémas. Certains cinémas ont d'ores et déjà sollicité le Scare :

La directrice du Lido de Saint-Maur et la directrice des affaires culturelles de la ville, ont pris rendez-vous avec le Scare dans le cadre de la reprise des 4 deltas à un privé. Sylvain Clochard sera présent au rendez-vous.

Le cinéma Iris de Questembert souhaite aussi bénéficier de conseils.

Le SCARE peut proposer un accompagnement général pour déterminer un projet lors de sa conception, le statut, anticiper l'ensemble des étapes, sans se substituer à la nécessaire étude de marché ou aux conseils souvent indispensables de l'ADRC.

Cet accompagnement peut prendre la forme de conseils ponctuels et gracieux aux adhérents, mais un accompagnement plus suivi pourra être proposé et rémunéré. Aurélia Di Donato, ancienne directrice d'exploitation des Ecrans de Paris et administratrice du SCARE, est intéressée, avec un statut d'indépendant, pour collaborer en ce sens avec le SCARE. Le syndicat pourra contracter et reverser des honoraires, en conservant une commission de 10 à 15%.

Il serait intéressant que le syndicat élabore une méthode et un corpus, à enrichir au fur et à mesure de différents cas rencontrés et y rassemble ses connaissances : pré-requis, délais, étapes.

Il est regretté que le CNC ne reconnaisse que les études des cabinets Hexacom et Cinéconseil.

4 – CDAC / CNAC

Clayes-Souilly : Après des projets Pathé et Kinépolis non autorisés, un projet de 12 salles porté par CGR a été refusé en CNAC en janvier 2017. Le SCARE a accompagné ses adhérents et avait été auditionné par la commission.

CGR a représenté un projet réduit à 8 salles, en diminuant également fortement la zone d'influence cinématographique. Une réunion a eu lieu à la DRAC Ile de France avec 4 des salles impactées, Cinémas 93 et le Scare, afin de fournir des éléments pour instruire le dossier.

La DRAC a rendu un avis négatif et a réintroduit dans la ZIC des cinémas écartés par le pétitionnaire. Le projet a été autorisé par la CDAC de Seine et Marne le 28 novembre 2017, avec une voix pour de la part du représentant du CNC.

La réduction de la ZIC, dès lors qu'un projet est représenté avec un nombre de salles inférieur, pose question, d'autant plus si cette thèse est soutenue par le CNC. La neutralité du CNC est-elle conservée ?

Un cas de jurisprudence serait dangereux. Il est suggéré de se rapprocher de l'AFCAE et du GNCR pour discuter de ces questions.

Comme lors de la dernière autorisation en CNAC, 3 adhérents ont sollicité le SCARE pour un recours en CNAC. Le CA décide de former un recours.

Dieppe : Le projet de création de 8 salles, en remplacement de l'actuel Rex, (complexe de 4 salles généralistes de la ville, récemment rachetées par Jean-Edouard Criquioche), a obtenu une autorisation en CDAC, sans engagement de programmation satisfaisant pour DSN, acteur historique sur l'Art et Essai sur la ville. La salle a sollicité le SCARE pour l'accompagner dans ses démarches, avec l'ACOR et le GNCR.

Un courrier de soutien a été envoyé par le SCARE, afin de sensibiliser la Mairie et l'opérateur sur la nécessité d'un engagement de programmation, sans lequel un recours en CNAC pourra être effectué.

A ce sujet, il est souligné que les engagements nationaux de programmation pour les opérateurs de plus de 8 salles sont en contradiction avec la protection des salles Art & Essai déjà implantées sur un territoire. Une demande de clarification pourrait être adressée au CNC et au Médiateur du cinéma.

5 – Réflexion et groupe de travail « Business model, data, perspectives »

Face à la baisse de rentabilité constatée pour de nombreuses salles majoritairement Art & Essai, le SCARE souhaite travailler à l'amélioration du business model de ces salles qui ne facturent pas de publicité, pratiquent des tarifs bas et ne vendent pas de confiserie.

Un groupe de travail est créé avec Martin Bidou, Sylvain Clochard, Stéphane Libs et Christine Beauchemin-Flot. Un rendez-vous avec l'agence Pollen pourrait être organisé : l'agence propose des services de développement de marques et de produits, en s'appuyant sur des études de tendances sociologiques et culturelles, des recommandations sur des questions comme la reconquête des centres-villes, et a développé un outil de data intelligence pour mesurer les tendances sur les réseaux et internet.

Les bilans et comptes de résultats des administrateurs pourraient par ailleurs servir de base pour une première observation.

6 - Ateliers / Formations

Le SCARE a organisé le 28 novembre une session de formation sur les réseaux sociaux, en collaboration avec les CIP et en partenariat avec les associations régionales et départementales d'Ile de France. Elle était conçue et animée par l'agence Silenzio interactive et le SCARE et accueillie au Nouvel Odéon. La DRAC Ile de France a soutenu financièrement la session. Elle a obtenu un grand succès puisqu'avec 40 places disponibles elle a été rapidement complète et a réuni des participants distributeurs et exploitants. La co-animatrice, Céleste Durante de l'agence Silenzio étant malade le matin de la formation, une session de rattrapage plus technique a été proposée aux participants le 12 décembre.

L'atelier Scare du Sommet des Arcs aura pour thème la création d'un logiciel support de programmation pour les salles.

Une journée de formation Réseaux Sociaux a été commandée par le GRAC pour le 30 janvier.

7 – Chronologie des medias / Rendez-vous ARP

L'ARP souhaite rencontrer le SCARE pour lui présenter son projet de plate-forme VOD salle, géolocalisée pour prolonger l'exposition d'un film à partir de son décrochage en salles.

Un rendez-vous avec Stéphane Libs, Olivia Reggiani, Boris Thomas et Béatrice Boursier a été pris le 6 décembre.

8 – Groupe de travail « charte distributeurs/exploitants »

Une première réunion a eu lieu le 7 novembre réunissant des distributeurs DIRE et SDI et des exploitants. Il a été convenu de mettre en place une expérience avec une douzaine de distributeurs et 25 salles environ. Le but est de travailler sur des films selon des engagements réciproques, à déterminer avec l'ensemble des participants.

9 – Arte Kino Festival

La deuxième édition d'Arte Kino Festival concerne 10 films et 45 pays. Une plate-forme gérée par FestivalScope propose 500 visionnements gratuits par film et par pays.

L'opération a lieu du 6 au 12 décembre 2017 en partenariat avec le SCARE, dans 11 salles participantes qui proposeront en avant-première 4 films ayant un distributeur France. Ces derniers ne seront pas disponibles gratuitement en ligne sur le territoire français.

Une conférence de presse a eu lieu le 23 novembre pour annoncer cette deuxième édition et en expliquer le principe.

L'opération est gérée par de multiples intervenants, chez Arte et Festivalscope, ce qui a complexifié son organisation.

10 – Questions diverses

- Un rendez-vous entre le SCARE, représenté par Christine Beauchemin-Flot, Frédérique Duperret, Olivia Reggiani, Béatrice Boursier et Réginald de Guillebon, gérant de Hildegarde, a eu lieu le 1^{er} décembre. Après le Film Français et Première, Hildegarde a acquis le magazine Studio Ciné live. Réginald de Guillebon souhaite réfléchir à un magazine gratuit distribué dans les salles Art & Essai qui chroniquerait les films Art & Essai.

- RV exploitants à Cannes

La commission Jeunes exploitants a présenté lors du dernier Conseil Fédéral, un projet de lieu ouvert aux exploitants pendant le Festival de Cannes, où il serait possible de donner des rendez-vous, patienter en rencontrant des confrères ou partenaires entre deux projections ...

L'un des étages de l'appartement en duplex de l'AFCAE, en face du Palais, est disponible. La commission recherche des partenaires pour la location du lieu et des frais attenants mais aurait besoin pour compléter le budget, de la contribution de syndicats.

Compte tenu de ses moyens financiers limités, de l'organisation du déjeuner après l'AG pour ses adhérents et de l'accès à l'appartement de l'AFCAE pour la grande majorité d'entre eux, également adhérents de l'AFCAE, il est difficile pour le Scare de s'engager sur une participation financière.

La séance est levée à 14h30.